Valorisation du bois local en économie circulaire

Circuits de proximité
Labellisation
Valeurs de la ressource
Ressource forêt-bois

Auteurs

- Univ.Savoie Mont-Blanc-Edytem
  Véronique Peyrache Gadeau
- Université de Lorraine, AgroParisTech, INRAE, UMR SILVA
  Jonathan Lenglet
- Ecofor
  Julie Dorioz

Partenaires

- PNR Chartreuse
  Fabien Bourhis

- Oui-Gef : un programme de recherche pour une approche globale du processus de valorisation de la ressource bois en vue d'une gestion durable de la forêt.
- Dans cette perspective, à partir d'une approche territoriale, comment se construisent les filières de proximité, la spécificité et la valeur de la ressource bois ?
- On analyse ici le rôle des organisations productives construites dans une logique d'économie circulaire et de labellisation de la ressource .

Contexte de recherche

- Le programme **PSDR Oui-Gef**, centré sur les outils en faveur d'une gestion durable des forêts, s'est intéressé, dans le cadre de son volet dédié à l'analyse des circuits de valorisation de la ressource bois, à l'observation des dispositifs de labellisation existant dans les Alpes. Il s'est ensuite élargi à une comparaison avec ceux présents dans les Vosges et le Jura, en collaboration avec le projet SATIsFor à AgroParisTech (Lenglet *et al.* 2019).
- Six dispositifs ont été retenus comme cas exploratoires des différents modes de labellisation du bois local. Ils permettent d'observer en quoi les labels contribuent à organiser la circulation des flux de matière et à la création de valeurs, en renforçant les logiques de proximité, en contribuant à la spécification de la ressource bois.
- Le partenariat avec le PNR de Chartreuse a permis d'analyser en particulier l'organisation de la filière et des circularités entre activités en amont et en aval (figure 1) et les modalités de création de la première AOC bois.

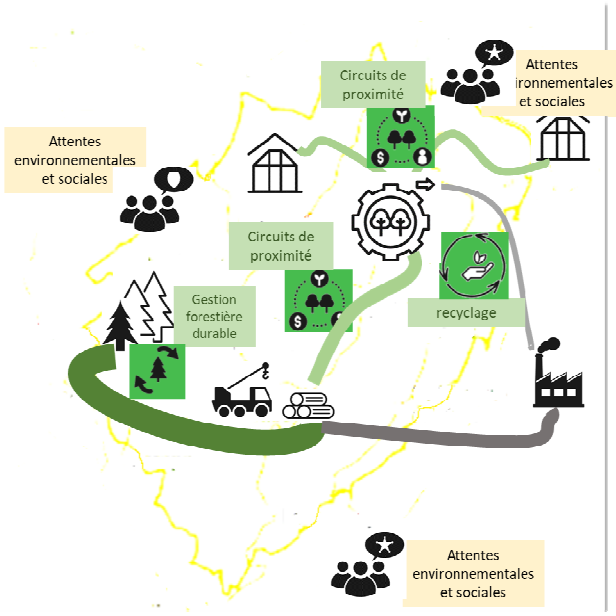

Figure 1. Schéma théorique des flux linéaires et circulaires au sein d'une filière bois territorialisée

La labellisation associée au circuit de valorisation du bois local

L'étude comparée a porté sur les six dispositifs de labellisation (4 marques collectives et deux AOC). Celle-ci s'est appuyée sur un ensemble d'une quarantaine d'entretiens qualitatifs ciblés sur les acteurs impliqués dans la labellisation et l'analyse de la documentation institutionnelle associée.

- **La labellisation est présentée comme un soutien aux circuits de matière internes au territoire**

D'une part en favorisant une dynamique de structuration de ces circuits et l'explicitation de ce qui fonde leur spécificité, et d'autre part en soutenant le bouclage localement des flux financiers liés à ces circuits par la commande publique, ou via l'attachement consommatif attendu des acheteurs locaux.

- **La labellisation serait un cadre propice à la circularisation des flux de ressources**

Elle permettrait de mieux connaitre ces flux et de limiter les fuites de matière non transformée localement et la perte de valeur ajoutée pour le territoire. Dans les faits, les marques sont appliquées sur des produits transformés en sortie de scierie ou sont destinées à être affichées sur les bâtiments construits. Les AOC garantissent l'origine par traçabilité et étiquetage en amont à la coupe et en aval à la scierie, et les conditions de gestion durable de la ressource y sont mieux explicitées.

Approche linéaire et circulaire de la valorisation du bois

La ressource forêt-bois…

Envisagée dans une perspective de gestion durable, la ressource forestière est porteuse de nombreux enjeux sociétaux et environnementaux (biodiversité, multifonctionnalité, services écosystémiques, enjeux énergétiques, séquestration carbone, matériaux de substitution…) qui potentiellement contribuent à déterminer les conditions de la valorisation du bois en tant que ressource productive et de la forêt comme porteuse d'enjeux de « communs » et de durabilité.

Cette double dimension de la ressource forêt-bois se traduit dans une chaîne de valeurs qui prends en compte les différentes étapes jalonnant la transformation et qui s'appuie sur un processus de qualification de la ressource visant à établir leur lien étroit de la filière, en amont et en aval, au territoire.

Ce processus, conduit la valorisation du bois local sur des segments productifs de façon différenciée.

Valeurs économiques du bois local

A chacune des étapes de la chaine d'exploitation - transformation – consommation du bois destiné à la construction, la valorisation économique de la ressource se construit par l'ajout de ***valeurs*** qui augmentent au cours du processus amont-aval par le jeu des interdépendances socio-économiques et techniques entre les acteurs de la chaine. D'autres boucles de valorisation visent, parallèlement, à prendre en charge la valeur des produits connexes au sein de circuits de recyclage vers le bois d'industrie ou encore le bois énergie (figure 2).

Ces deux processus, qui s'appuient sur des flux de matière combinés à des savoir-faire, participent à l'attribution de valeurs économiques différenciées de la ressource bois au bénéfice de la filière bois d'œuvre et des activités en aval. Les marques territoriales sont organisées sur ces segments productifs et n'intègrent que peu les activités amont (sauf condition de certification PEFC) et les attentes en matière de gestion forestière durable.

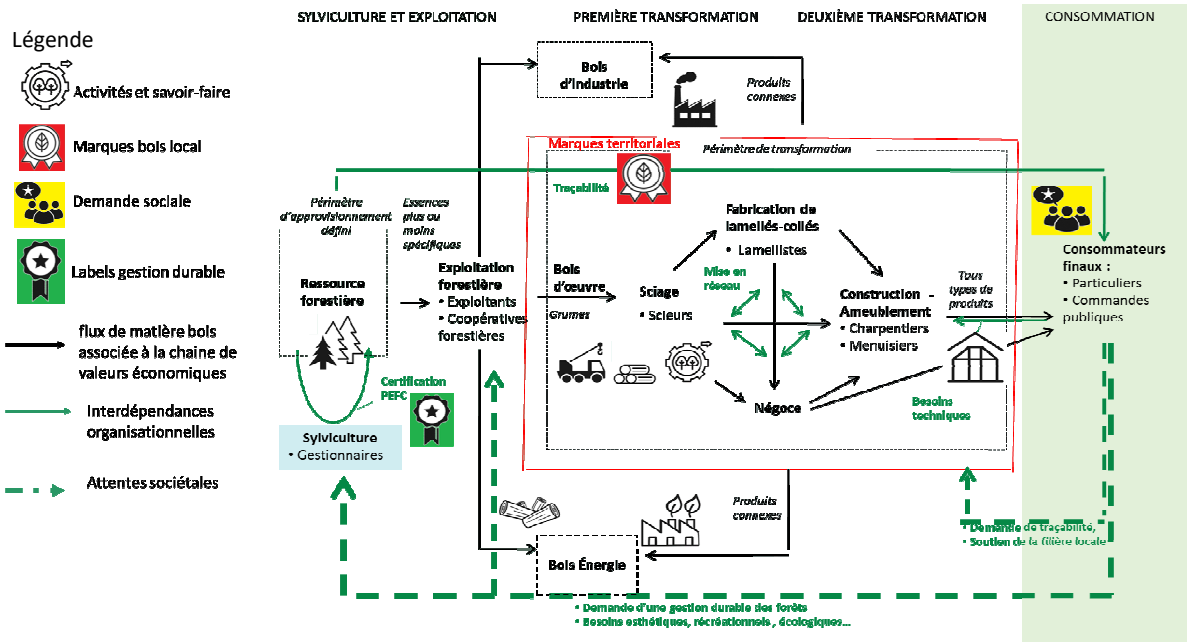

Figure 2. Les marques territoriales - un outil au service de la valorisation des segments productifs en aval de la filière forêt-bois.

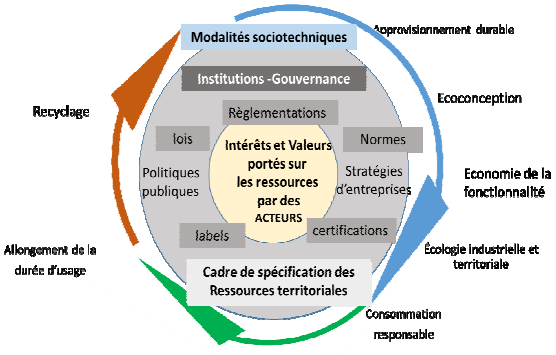

Figure n° 3. Approche circulaire de la valorisation de la ressource forêt-bois (d'après Ademe)

L'organisation circulaire cadre de spécification des ressources

Plutôt qu'une valorisation de la ressource limitée aux segments productifs, l'approche par l'économie circulaire permet d'envisager l'optimisation des processus technicoéconomiques du point de vue de leur impact environnemental (figure 3). On intègre ainsi la demande des consommateurs finaux, et les enjeux de gestion durable des forêts. La dimension technico-économique est complétée par la prise en compte des dimensions institutionnelles et de gouvernance de l'organisation productive et en considérant les enjeux et valeurs socialement portées sur la ressource. Cette approche, qui tient lieu de référentiel théorique à **l'analyse revisitée des modalités de spécification de la ressource territoriale**, a été retenue pour décrire les dispositifs de labellisation « bois local ».

Labelliser le bois local : des marques territoriales à l'AOC

La labellisation du bois local…

Les premières marques collectives, portées par les groupements de scieurs, sont nées dans les années 1980 ; elles sont centrées sur la promotion des standards de production. En 2001, la loi d'orientation forestière ouvre la possibilité de labellisation de la ressource bois. En instaurant les chartes forestières elle impulse la concertation entre acteurs de la filière forêt-bois et la possibilité d'une **gouvernance territoriale de la ressource** avec les collectivités.

C'est au sein de ces expériences que de nouvelles marques qui revendiquent un ancrage territorial sont créées et qu'un processus d'appellation visant à faire valoir l'origine pour spécifier la ressource est lancé et permet la création les deux premières appellations d'origine Bois de Chartreuse en 2018 et Bois du Jura en 2019 (tableau 1).

… un outil de soutien à la filière et d'action territoriale

La construction des marques territoriales est portée par les acteurs de la filière soutenus par les collectivités territoriales.

Pour les acteurs économiques la marque est l'occasion de renforcer la structuration d'une filière locale à partir d'une démarche spécifique qui s'appuie sur la **proximité organisée**. Elle permet le regroupement et la coordination d'acteurs adhérant à un ensemble de valeurs partagées et explicitées formellement.

Pour les collectivités, la marque territoriale est l'occasion d'une réappropriation de leviers du développement à partir d'une ressource locale et renouvelable, comme clé de compétitivité pour la filière et pour le territoire (Sergent 2018).

Tableau 1. Processus de labellisation des bois locaux

Labellisation	Acteur porteurs	Objectifs
Processus 1 **Certifications de standards de qualité**	Groupement de scieurs *soutien financier de la Région*	Certifier la qualité de la transformation + image commune
Processus 2 **Ancrer les labellisations dans le territoire**	Groupement de scieurs élargi à d'autres acteurs de la filière *Pour BDA fort soutien politique*	(BQS) valoriser ressource locale de « bois de montagne » + savoir-faire de transformation (BDA) démarche de certification des circuits courts et des produits bois à l'échelle du massif des Alpes françaises
Processus 3 **Valoriser et garantir l'origine comme spécificité**	Rôle des interprofessions + collectivités et PNR *constitués en association de soutien*	Valoriser les avoirs faires sylvicoles et de transformations -renforcer la filière et ancrer la transformation sur le territoire Reconnaissance des spécificités du bois local + maintien des savoir-faire traditionnels – traçabilité depuis la coupe.

Spécification par la qualité et l'origine géographique : exemple de l'AOC Bois de Chartreuse

Les dispositifs de labellisation, comme actions collectives territorialisées (Torre 2002), mobilisent des **conventions de qualité** qui établissent des repères à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs. Ces conventions permettent notamment la caractérisation des éléments de spécificité de la ressource ; 4 éléments ont été identifiés et explicités pour chacun des dispositifs étudiés. On illustre ici le cas de l'AOC Bois de chartreuse qui souligne l'importance des conditions de production, d'exploitation, et les savoir-faire liés à la sylviculture et aux sciages (tableau 2).

Tableau 2. Modalités de spécification de la ressource territoriale dans l'AOC Bois de Chartreuse

Origine géographique du bois	**Périmètre délimité : 28 000 hectares de forêt se répartissent sur 134 communes de la Savoie et de l'Isère. À partir de 600 mètres d'altitude**
Périmètre de transformation	**étendu aux vallées environnantes (car les scieries se concentrent surtout en plaine, proches des voies de communication).**
Justification du label par des facteurs naturels	**« Massif de chartreuse« - fortes pentes, altitude supérieure à 600 mètres- sols forestiers profonds et fertiles - précipitations très abondantes - période de croissance courte (températures) : croissance lente et arbres de grande dimension** **Rôle du "Terroir"**
Justification du label par des savoir faire forestiers et de transformation	**Conduite des peuplements :** **- gestion en forêt irrégulière avec régénération naturelle (coupes à blanc interdites)** **- sylviculture qui favorise un élagage naturel (gestion de la lumière)** **Exploitation forestière : abattage dirigé** **Sciage : lien étroit entre le choix de la grume et l'usage via un capital de connaissance et savoir-faire** **- débit sur liste (du sur mesure)** **- sciage à la découverte (ajustement du sciage selon la qualité découverte sous le premier trait de scie : savoir faire caractéristique de Chartreuse). Véritable sélection des bois. -capacité de scieries à transformer des grumes de gros diamètres "un savoir-faire collectif" et "typique"**

Labellisation territorialisée et valuation de la ressource

La valorisation de la ressource bois, telle qu'elle se construit dans la labellisation, n'est pas seulement un processus de spécification associé aux conditions productives et organisationnelles qui ancre dans un cadre territorial les étapes de transformation et la création de valeurs économiques ; elle mobilise aussi des processus d'élaboration de valeurs sociales portées sur la ressource. Ces **valeurs sociales** sont le fruit d'une double dynamique : celle impulsée dans l'action collective de labellisation et traduite en « objectifs » partagés entre acteurs économiques et publics et celle des consommateurs pour laquelle on ne dispose que de présomption d'intention ou de tendances qui répondraient à ces objectifs en favorisant la qualité, les circuits courts et les savoir-faire locaux. Le concept de ***valuation*** explicite cette création conjointe de valeurs économiques et sociales :

> *« Avoir de la valeur n'est pas un fait mais un processus perpétuel de co-construction sociale, économique et technique située historiquement et spatialement » (Jeannerat, à paraitre).*

Dans les cas observés de labellisation, les valeurs construites sont fortement orientées par l'intérêt porté aux caractéristiques de spécification attachées aux liens entre la ressource et son espace de production, et explicitées relativement aux conditions naturelles et sociotechniques données ou héritées. La valuation susceptible de faire ***valoir*** d'autres conditions, celles de la gestion forestière durable, reste peu engagée dans les marques territoriales (elle l'est davantage dans les appellations d'origine). Du côté de la production de ressources, elle pourrait s'appuyer sur des conventions de qualité qui permettent d'expliciter les « bonnes pratiques », de responsabiliser les opérateurs de la chaine de transformation, de permettre une bonne transparence des activités de l'exploitation forestière. Du côté des consommateurs, il reste à mieux évaluer le contenu et le poids des attentes sociales dans la mise en œuvre effective d'une gestion durable de la forêt.

Pour aller plus loin…

- Peyrache-Gadeau, V., et al. (2020). *Valorisation du bois local en économie circulaire*, Projet PSDR Rhône-Alpes, Série Les 4-pages PSDR4.
- Jeannerat H., (*à paraître*) Des dynamiques territoriales d'innovation aux dynamiques territoriales de valuation, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*.
- Lenglet J., Peyrache-Gadeau V., Dorioz J., (2019). Circularities and proximities within resource valuation systems: insights from territory-based initiatives in the forestry sector, Communication colloque ERSA, Lyon.
- Sergent A., (2018). *LOCABOIS - La compétitivité des filières locales pour la construction bois : Etat des lieux, enjeux et perspectives d'évolution*, Rapport final pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Centre d'Etudes et de Prospective.
- Torre A., (2002). Les AOC sont-elles des clubs ? Réflexions sur les conditions de l'action collective localisée, entre coopération et règles formelles. In: *Revue d'économie industrielle*, vol. 100, 3e trimestre, 39-62

Contacts PSDR :
PSDR Rhône-Alpes :
Daniel ROYBIN (INRA)
daniel.roybin@inra.fr
Direction Nationale PSDR :
André TORRE (INRA)
torre@agroparistech.fr
Animation Nationale PSDR :
Frédéric WALLET (INRA)
frederic.wallet@agroparistech.fr
Sabine Nguyen Ba (INRA)
Sabine.Nguyen-Ba@versailles.inra.fr

Plus d'informations sur le programme PSDR et le projet :
www.psdr.fr
www.psdr-ra.fr
www.siteprojet.fr

Pour citer ce document :
PEYRACHE-GADEAU Véronique *et al.* (2020). *Valorisation du Bois Local en économie circulaire*, Projet PSDR OUI-GEF, Rhône-Alpes, Série Focus PSDR4

Les projets du programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR4 Rhône-Alpes) bénéficient d'un financement de l'INRA, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Irstea et de l'Union européenne via le FEADER dans le cadre **du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI-AGRI)**.